

PLAN D'ACTION 2019-2022

Conseil des infirmières et des infirmiers

Produit par le Conseil des infirmières et infirmiers
Adopté lors de l'assemblée générale annuelle du CECII-CIIA le 15 mai 2019
Adopté par le CECII : 2019-06-03
Direction des soins infirmiers
Mars 2019

Préambule

CII

Le Conseil des infirmières et infirmiers (CII) est composé de l'ensemble des infirmières et infirmiers qui exercent leurs fonctions dans tout centre exploité par l'Établissement, y incluant celles et ceux qui assument des fonctions-cadres reliées à la dispensation des services infirmiers. (*LSSSS, article 219*)

Le CII est responsable de :

1. Adopter ses règlements concernant sa régie interne;
2. Former un comité exécutif ou CECII. (*LSSSS, article 224*);
3. Constituer un comité d'infirmières et d'infirmiers auxiliaires (CIIA); (*LSSSS, article 223*);
4. Mettre en place des comités et statuer de leurs fonctionnements ainsi que la poursuite de leurs fins;
5. Désigner un membre parmi le CII ou le CIIA pour faire partie du conseil d'administration de l'établissement, tel que prescrit.

Le Conseil des infirmières et infirmiers du CIUSSS MCQ est composé de près de 3514 membres (13 novembre 2018) dont 44 infirmières praticiennes spécialisées ou infirmiers praticiens spécialisés (IPS) (2 mai 2019).

De plus, le Comité des infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA), composé de 8 membres, représente l'ensemble des infirmières et infirmiers auxiliaires du CIUSSS MCQ, soit un total de 1234 membres (13 novembre 2018).

De plus, le Comité des préposés aux bénéficiaires et auxiliaires de santé et de services sociaux (CPAB), composé de 15 membres, représente 2301 PAB (8 décembre 2018), 416 ASSS (27 mars 2019) et 202 aides de service (ADS) (8 décembre 2018).

Le CII est, pour chaque centre exploité par son établissement, responsable envers le Conseil d'administration de :

6. Apprécier, de manière générale, la qualité des actes infirmiers posés dans le centre et, le cas échéant, en collaboration avec le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, des activités visées à l'article 36.1 de la Loi sur les infirmières et les infirmiers (chapitre I-8) et exercées dans le centre;
7. Faire des recommandations sur les règles de soins médicaux et les règles d'utilisation des médicaments applicables à leurs membres dans le centre;
8. Faire des recommandations sur les règles de soins infirmiers applicables à leurs membres dans le centre;
9. Faire des recommandations sur la distribution appropriée des soins dispensés par leurs membres dans le centre;
10. Donner son avis sur l'organisation, la distribution et l'intégration des soins infirmiers sur le territoire et sur la planification de la main-d'œuvre infirmière; (*LSSSS, article 370.3 et Loi 10, article 87*);
11. Donner son avis sur certaines questions relatives à l'accessibilité et à la coordination des services dans la région et qui impliquent les soins infirmiers; (*LSSSS, article 370.3 et Loi 10, article 87*);
12. Donner son avis sur les approches novatrices de soins et leurs incidences sur la santé et le bien-être de la population; (*LSSSS, article 370.3 et Loi 10, article 87*);
13. Faire un rapport annuel au Conseil d'administration concernant l'exécution de ses fonctions et des avis qui en résultent (*LSSSS, article 220*);
14. Assumer toute autre fonction que lui confie le Conseil d'administration.

Le CII est, pour chaque centre exploité par l'établissement, responsable envers le président-directeur général de donner son avis sur les questions suivantes :

15. L'organisation scientifique et technique du centre;
16. Les moyens à prendre pour évaluer et maintenir la compétence des infirmières et infirmiers;
17. Toute autre question que le président-directeur général porte à son attention. (*LSSSS, article 221*).

Il est à noter que le CII assume dorénavant les responsabilités de l'ancienne commission infirmière régionale.

Objectifs généraux	Contexte	Objectifs spécifiques	Moyens/Pistes d'actions	Responsables/ Collaborateurs	Échéancier
1. Consolider les assises nécessaires au bon fonctionnement du Conseil des infirmières et infirmiers (CII) et du Comité des infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA) CIUSSS MCQ, de ses comités et des sous-comités	Les règlements doivent être révisés et adoptés et viennent répondre à la responsabilité no 1 du CII (voir préambule). Le règlement du CII stipule que celui-ci doit constituer un Comité d'infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA) (voir le point 3 - préambule).	1.1 Que les règlements généraux du CII soient adoptés par les membres du CII et le conseil d'administration	1. Présenter la proposition de règlements à l'assemblée générale du CII.	R : CECII C : DSI et Marta Acevedo	Mai 2019
			2. Présenter la proposition de règlements au conseil d'administration.	R : Bur. du PDG C : CECII	Juin 2019
		1.2 Que le CECII soutienne le CIIA dans la révision de leurs règlements de régie interne et que ceux-ci soient adoptés par les membres du CIIA.	1. Présenter la proposition de règlements au CII.	R : Présidente CIIA C : CII	Mai 2021
			2. Présenter la proposition de règlements à l'assemblée générale du CII-CIIA.	R : Présidente CIIA	Mai 2021
	Le Conseil des infirmières et infirmiers du CIUSSS MCQ est constitué depuis juin 2015 et regroupe près de 3514 membres (8 décembre 2018). Le Comité des infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA) représente l'ensemble des infirmières et infirmiers auxiliaires du CIUSSS MCQ, soit un total de 1234 membres (13 novembre 2018). Les actions inscrites viennent répondre aux responsabilités n ^{os} 1, 2, 3, 4 et 13 du CII (voir préambule).	1.3 Que le CECII s'assure du bon fonctionnement du processus de désignation des membres de son exécutif et de son assemblée générale du CII-CIIA tel qu'il est stipulé dans son règlement de régie interne.	1. Poursuite des activités du sous-comité AGA pour l'organisation de l'assemblée générale du CII-CIIA.	R : Sous-comité AGA C : Agente administrative CECII	En continu
			2. Élaborer un guide de fonctionnement du sous-comité AGA.	R : Sous-comité AGA C : Agente administrative CECII	Octobre 2019
			3. Mettre en place des moyens attractifs pour encourager les membres à siéger au CII et CIIA.	R : Sous-comité AGA et sous-comité des communications C : Agente administrative CECII	Mars annuellement
			4. Mettre en place des moyens pour favoriser la participation des membres à l'assemblée générale du CII-CIIA.	R : Sous-comité AGA et sous-comité des communications C : Agente administrative CECII	En continu
			5. Tenir le processus de désignation des membres de l'exécutif du CII et du CIIA.	R : CECII C : Bureau du PDG, agente administrative CECII	Mai 2019 Mai 2021

Objectifs généraux	Contexte	Objectifs spécifiques	Moyens/Pistes d'actions	Responsables/ Collaborateurs	Échéancier
1. Consolider les assises nécessaires au bon fonctionnement du Conseil des infirmières et infirmiers (CII) et du Comité des infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA) CIUSSS MCQ, de ses comités et des sous-comités (suite)			6. Rédiger et adopter le rapport d'activités annuel.	R : Présidente CII et CIIA C : CECII et agente administrative CECII	Mars annuellement <i>*La date maximale d'adoption est 30 avril de l'année en cours.</i>
			7. Tenir l'assemblée générale annuelle du CII.	R : Sous-comité AGA C : CECII et agente administrative CECII	Mai annuellement
	Le nouveau règlement du CII stipule que le CII s'engage à soutenir les activités du Comité de la relève des infirmières et infirmières auxiliaires (CRI-IA). Ce comité favorisera l'intégration et l'accueil du nouveau personnel en soins infirmiers, contribuera au partage des connaissances tout en favorisant la consolidation de la pratique clinique. Il organise des activités de réseautage professionnel afin de favoriser le sentiment d'appartenance dans l'établissement et au sein de la profession.	1.4 Que le CECII soutienne la réalisation des mandats du CRI-IA.	1. Inviter la présidente du CRI-IA à siéger aux rencontres du CECII à titre de membre observateur.	R : Agente administrative CECII	En continu
			2. Adopter le calendrier de rencontre et le plan d'action annuellement.	R : CECII C : Agente administrative CECII	Mars annuellement
			3. Soutenir et guider le CRI-IA dans la rédaction du rapport annuel.	R : CECII C : Agente administrative CECII	Mars annuellement
			4. Réviser et adopter le règlement de régie interne du CRI-IA, au besoin.	R : CRI-IA C : CECII et agente administrative CECII	Au besoin
			5. Soutenir le CRI-IA dans la réalisation de ses mandats.	R : Représentante DSI du CRI-IA C : CECII et agente administrative CECII	En continu
			6. Soutenir le CRI-IA à l'élaboration des différentes activités.	R : CRI-IA C : CECII et agente administrative CECII	En continu
	Le nouveau règlement du CII stipule que le CII s'engage à soutenir les activités du Comité des préposés aux bénéficiaires et	1.5 Que le CECII soutienne la réalisation des mandats du CPAB.	1. Inviter le président du CPAB à siéger aux rencontres du CECII à titre de membre invité, au besoin.	R : Agente administrative CECII	Au besoin

Objectifs généraux	Contexte	Objectifs spécifiques	Moyens/Pistes d'actions	Responsables/ Collaborateurs	Échéancier
1. Consolider les assises nécessaires au bon fonctionnement du Conseil des infirmières et infirmiers (CII) et du Comité des infirmiers et infirmières auxiliaires (CIIA) CIUSSS MCQ, de ses comités et des sous-comités (suite)	auxiliaires de santé et de services sociaux (CPAB). Ce comité favorisera l'intégration et l'accueil du nouveau personnel en soins infirmiers, contribuera au partage des connaissances tout en favorisant la consolidation de la pratique clinique. Il organise des activités de réseautage professionnel afin de favoriser le sentiment d'appartenance dans l'établissement et au sein de la profession.		2. Adopter le calendrier de rencontre et le plan d'action annuellement.	R : CECII C : Agente administrative CECII	Mars annuellement
			3. Soutenir le CPAB dans la rédaction du rapport annuel.	R : CECII C : Agente administrative CECII	Mars annuellement
			4. Réviser et adopter le règlement de régie interne du CPAB, au besoin.	R : CPAB C : CECII et agente administrative CECII	Au besoin
			5. Soutenir le comité dans la réalisation de ses mandats.	R : Représentante DSI du CPAB C : CECII et agente administrative CECII	En continu
			6. Participer à l'élaboration des différentes activités du comité.	R : CPAB C : CECII et agente administrative CECII	En continu
			7. Évaluer les prévisions budgétaires du CPAB.	R : CECII C : CPAB	Au besoin Annuellement
	Afin de mener à bien ses activités, le CECII a besoin de ressources humaines et financières.	1.6 Que le CECII ait les ressources humaines et financières nécessaires pour assumer ses responsabilités et ses mandats.	1. Réviser les prévisions budgétaires.	R : Présidente C : CECII et DSI	Annuellement
2. Collaborer à la mission du CIUSSS MCQ	Le CECII, de par ses responsabilités, doit veiller notamment à l'accessibilité, l'organisation, la distribution et l'intégration des soins et des services dispensés par ses	2.1 Que le CECII soit un collaborateur incontournable pour l'établissement dans la mission du CIUSSS MCQ.	1. Répondre aux demandes de consultation de l'établissement concernant les sujets et les enjeux organisationnels.	R : CECII C : CIIA, agente administrative CECII, Communications CIUSSS MCQ et sous-comité des	En continu

Objectifs généraux	Contexte	Objectifs spécifiques	Moyens/Pistes d'actions	Responsables/ Collaborateurs	Échéancier
	membres. Les actions proposées viennent répondre aux responsabilités n ^{os} 6, 9, 10, 11, 12 et 17 du CII (voir préambule).			communications	
			2. Représenter les membres au sein des différents comités et groupes de travail au sein de l'établissement.	R : CECII C : CIIA, agente administrative CECII, Communications CIUSSS MCQ et sous-comité des communications	En continu
			3. Participer activement aux activités du Comité interconseils.	R : Présidente CII C : DSI	En continu
		2.2 Que le CECII établisse une collaboration avec les autres instances du CIUSSS MCQ.	1. Collaborer à l'élaboration du plan d'action du Comité interconseils.	R : Présidente CECII C : membres nommés du Comité interconseils	En continu
			2. Donner son avis et faire des recommandations dans les dossiers liés aux responsabilités du CII lorsque nécessaire (consultation).	R : Présidente CECII C : CECII et agente administrative CECII	En continu

Objectifs généraux	Contexte	Objectifs spécifiques	Moyens/Pistes d'actions	Responsables/ Collaborateurs	Échéancier
3. Apprécier de façon générale, la qualité des actes infirmiers applicables à ses membres	L'utilisation des audits est un moyen privilégié du CII, CIIA afin notamment d'assumer ses responsabilités d'appréciation et d'amélioration de la pratique clinique. Les actions proposées viennent répondre aux responsabilités no 6-10-16 du CII CIIA (voir préambule)	3.1 Que le CECII développe la structure nécessaire à la promotion, la mise en place des audits nécessaires.	1. Tenir des activités d'audits annuellement.	R : Sous-comité des audits C : Direction adjointe PCI et pratiques professionnelles, gestion des risques, CIIA	Annuellement
			2. Développer, au besoin, le processus et les outils favorisant la réalisation des audits (lorsque le sujet sera différent de l'administration de la médication).	R : Sous-comité des audits C : Direction adjointe PCI et pratiques professionnelles, gestion des risques, agente administrative CECII	En continu
			3. Soutenir, encadrer et superviser les travaux des audits.	R : Sous-comité des audits, présidente C : Direction adjointe PCI et pratiques professionnelles, gestion des risques, DSI	En continu
			4. Communiquer aux membres les résultats des audits.	R : Sous-comité des audits, sous-comité des communications, agente administrative CECII C : Communications CIUSSS MCQ, Direction adjointe PCI et pratiques professionnelles, gestion des risques, DSI	En continu

Objectifs généraux	Contexte	Objectifs spécifiques	Moyens/Pistes d'actions	Responsables/ Collaborateurs	Échéancier
3. Apprécier de façon générale, la qualité des actes infirmiers applicables à ses membres (suite)			5. Présenter les résultats aux diverses instances et émettre des recommandations.	R : Sous-comités des audits C : Gestion des risques.	En continu
			6. Collaborer à l'élaboration du plan d'action à la suite des audits.	R : Sous-comité des audits, présidente C : Direction adjointe PCI et pratiques professionnelles, gestion des risques, DSI	En continu
			7. Émettre des recommandations concernant des audits réalisés au sein du CIUSSS en lien avec la qualité des soins infirmiers	R : Sous-comité des audits, présidente C : Direction adjointe PCI et pratiques professionnelles, gestion des risques, DSI	En continu
	La transformation entraîne un processus d'harmonisation important et des changements de pratique importants au niveau de la documentation clinique ainsi que sur l'organisation des soins et services. Le comité exécutif du CII est donc régulièrement sollicité pour émettre son avis sur différents sujets. Les actions proposées viennent répondre aux responsabilités n ^{os} 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 15 du CII (voir préambule).	3.2 Que le CECII représente et donne son avis concernant les sujets qui le concernent à chaque fois que nécessaire.	1. Participer aux processus d'harmonisation lorsque le sujet touche les soins infirmiers	R : Présidente C : CECII-CIIA	En continu
			2. Émettre des recommandations au besoin	R : Présidente C : CECII et CIIA	En continu

Objectifs généraux	Contexte	Objectifs spécifiques	Moyens/Pistes d'actions	Responsables/ Collaborateurs	Échéancier
4. Promouvoir les mandats, les activités et les réalisations du CECII à ses membres et ses partenaires	<p>La communication avec les membres est essentielle pour assurer la représentativité des besoins de ceux-ci par le CECII.</p> <p>La communication avec les partenaires (conseils professionnels, directions, etc.) permettra au CECII d'ancrer ses pratiques dans le contexte du CIUSSS MCQ et de contribuer à son développement dans l'intérêt de ses membres.</p> <p>Le nombre d'installations, le nombre de membres du conseil ainsi que la grandeur du territoire représentant des défis importants de communication.</p> <p>Les actions proposées viennent répondre aux responsabilités n^{os} 4 et 16 du CII (voir préambule).</p>	4.1 Que le CECII révise le plan de communication pour être en mesure de réaliser son mandat et de rejoindre ses membres. Pour plus de précisions, veuillez vous référer au plan de communication du CECII-CIIA	1. Réviser le plan de communication annuellement.	R : Sous-comité des communications C : Communications CIUSSS MCQ	Annuellement
			2. Rédaction d'articles sur des sujets touchant les soins infirmiers par le Pratico.	R : Sous-comité des communications C : CECII-CIIA, CRI-IA, CPAB, agente administrative CECII	En continu
			3. Rédaction d'articles sur des sujets touchant les soins infirmiers par le groupe Facebook.	R : Sous-comité des communications C : CECII-CIIA, CRI-IA, agente administrative CECII	En continu
			4. Promouvoir le CECII et les sous-comités selon le plan de communications.	R : Sous-comité des communications C : CECII-CIIA, CRI-IA, CPAB, agente administrative CECII	En continu
		4.2 Que le CECII alimente un groupe actif d'agents de liaison afin d'être en mesure de joindre ses membres.	1. Acheminer un avis de recrutement pour constituer une banque d'agents de liaison au besoin.	R : Sous-comité des communications C : CECII-CIIA, CRI-IA, CPAB, agente administrative CECII	Au besoin
			2. Conserver un fichier de coordonnées des agents de liaison pour envoi des communications.	R : Présidente C : Agente administrative	En continu

Objectifs généraux	Contexte	Objectifs spécifiques	Moyens/Pistes d'actions	Responsables/ Collaborateurs	Échéancier
4. Promouvoir les mandats, les activités et les réalisations du CECII à ses membres et ses partenaires (suite)	Les prix « Reconnaissance des pairs » sont une façon particulièrement appréciée des membres de souligner, entre eux, leurs bons coups. Les actions proposées viennent répondre aux responsabilités n ^{os} 4, 6 et 16 du CII (voir préambule).	4.3 Que le CECII coordonne la mise en œuvre des prix « Reconnaissance des pairs » du CII et du CIIA du CIUSSS MCQ	1. Poursuite des activités du sous-comité reconnaissance.	R : CECII- CIIA C : DSI	En continu
			2. Réviser les règlements des prix «Reconnaissance des pairs».	R : Sous-comité reconnaissance C : DSI	Février 2019, 2020 et 2021
			3. Organiser les prix « Reconnaissance des pairs » annuellement.	R : Sous-comité reconnaissance C : Agente administrative CECII et DSI	Printemps 2019, 2020 et 2021
			4. Écrire un cahier de fonctionnement du comité.	R : Sous-comité reconnaissance C : DSI	Été 2019
		4.4 Créer une activité de promotion sur la qualité de l'acte infirmier	1. Déterminer un sujet relié aux préoccupations du CECII.	R : CECII-CIIA C : Direction adjointe PCI et pratiques professionnelles	Mars 2022
			2. Créer une banque d'activités avec lieux précis pour dépôt d'outils.	R : CECII C : Direction adjointe PCI et pratiques professionnelles	Mars 2022
			3. Prévoir un calendrier des activités.	R : CECII C : Direction adjointe PCI et pratiques professionnelles	Mars 2022
			4. Diffuser l'information sur la tenue de l'activité de la qualité de l'acte infirmier.	R : CECII C : Direction adjointe PCI et pratiques professionnelles	Mars 2022

Objectifs généraux	Contexte	Objectifs spécifiques	Moyens/Pistes d'actions	Responsables/ Collaborateurs	Échéancier
4. Promouvoir les mandats, les activités et les réalisations du CECII à ses membres et ses partenaires (suite)		4.5 Que le CECII soit à l'affût des projets innovants dans l'organisation	1. Être à l'affût des prix honorifiques	R : CECII-CIIA C : Direction adjointe PCI et pratiques professionnelles	En continu
			2. Être à l'affût de projets innovants du CII-CIIA CIUSSS MCQ.	R : CECII, CIIA C : Direction adjointe PCI et pratiques professionnelles	En continu
			3. Recevoir le porteur du dossier comme invité lors d'une rencontre du CECII.	R : CECII-CIIA C : Direction adjointe PCI et pratiques professionnelles	En continu
			4. Émettre, au besoin, des avis pour recommander une diffusion de la bonne pratique pour l'ensemble des secteurs du CIUSSS.	R : CECII, CIIA C : Direction adjointe PCI et pratiques professionnelles	En continu
5. Créer une culture de formation continue et de recherche en soins infirmiers	Les actions inscrites viennent répondre aux responsabilités n ^{os} 12, 15 et 16 du CII (voir préambule).	5.1 Que le CECII rende accessible de la formation sur une base personnelle liée aux différents sujets touchant les soins infirmiers.	1. Déterminer les sujets touchant la profession infirmière.	R : Présidente, sous-comité Recherche en sciences infirmières C : CECII, DSI	En continu
			2. Diffuser l'information des activités de formations aux membres.	R : Présidente, sous-comité Recherche en sciences infirmières C : Universités et cégeps	En continu
			3. Être à l'affut des différentes communautés de la pratique active dans les différents continuums.	R : Présidente, sous-comité Recherche en sciences infirmières C : CECII et DSI	En continu
			4. Stimuler l'intérêt en recherche en sciences infirmières par divers moyens améliorés le maillage milieu clinique et recherche.	R : Présidente, sous-comité Recherche en sciences infirmières C : CECII et DSI	En continu

Objectifs généraux	Contexte	Objectifs spécifiques	Moyens/Pistes d'actions	Responsables/ Collaborateurs	Échéancier
5. Créer une culture de formation continue et de recherche en soins infirmiers (suite)			5. Diffuser comme stipulé au plan de communications, de la formation continue.	R : Sous-comité des communications et sous-comité Recherche en sciences infirmières C : CECII-CIIA, agente administrative CECII	En continu